

Règles du jeu:
“Concours Facebook”

Article I: Organisation

Concorde Hotels & Resorts (Concorde Management Company) – Département Marketing - RCS 493 203 897 dont le siège social est situé à : Le Village 5, 50 Place de l'Ellipse, CS 70050 - 92081 Paris La Defense Cedex, France, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, sur le site <http://www.facebook.com/concordehotels> and <http://www.facebook.com/hoteldulouvre>, du 02/01/2012 to the 31/01/2012.

Article II: Accès au jeu

Le jeu est uniquement accessible aux adresses suivantes :

<http://www.facebook.com/concordehotels>

<http://www.facebook.com/hoteldulouvre>

Article III: Conditions générales

Conditions

Le jeu est ouvert à toutes les personnes majeures (plus de 18 ans).

La participation à ce jeu gratuit, sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne possédant une connexion Internet et une adresse email valide (sauf pour le personnel et les représentants de la société organisatrice, ses partenaires et sous-traitants ainsi que leurs conseillers et les membres de leur famille).

Les participants ne donnant pas leur nom, adresse mail, préférence de langage et pays d'origine de manière complète ou erronée se verront disqualifiés.

La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne qui ne respectera pas les règles ne pourra ni participer au jeu ni gagner un prix.

Principe du jeu :

L'utilisateur doit se rendre au site <http://www.facebook.com/concordehotels> ou <http://www.facebook.com/hoteldulouvre> et répondre à deux questions à choix multiple:

Pour Janvier 2012:

Question 1: Quel livre a écrit Sigmund Freud pendant son séjour à L'Hôtel du Louvre durant l'année 1910?

Question 2: Quel Chef étoilé signe la carte de la Brasserie du Louvre ?

Les participants doivent également répondre positivement à la question «J'ai lu et j'accepte les conditions »

Les clients qui ont complété avec succès les champs obligatoires seront automatiquement inscrits pour participer au jeu.

Désignation du gagnant :

Le gagnant sera tiré au sort le 1er jour ouvrable du mois suivant le concours par un huissier de Depotjeux et les résultats seront validés par un huissier.

L'organisateur contactera ensuite le gagnant de sorte à lui envoyer le prix.

Article IV: Les prix

Ce jeu est doté des prix suivants:

Pour janvier 2012 : 2 Nuits dans une chambre Deluxe, 2 petit-déjeuners buffet inclus par nuit à l'Hôtel du Louvre, puis un diner pour deux à la Brasserie du Louvre incluant les boissons, excluant le transport et acheminement à Paris (offre valable selon disponibilité de réservation et avant le 31/12/12 et hors période de congrès)

La valeur de ce prix est estimée à 1846 €.

Le gagnant recevra un bon cadeau électronique à utiliser, selon la disponibilité de l'hôtel au moment de la réservation, à valoir avant le 31 décembre 2012.

Les prix ne peuvent être remboursés entièrement ou partiellement. Le prix ne peut être envoyé à une autre personne que le gagnant lui-même.

Si le gagnant n'a pas répondu dans un délai de – soixante (60) jours au plus tard après avoir été informé du résultat à l'issue du jeu concours, le gagnant sera disqualifié.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité à gagner le prix.

En acceptant la dotation, le gagnant autorise expressément l'Organisateur à utiliser son nom, en faisant référence à sa ville de résidence sur tous les supports souhaités par l'Organisateur et à toutes fins nécessaires et notamment sur le site internet et sur tous

les sites et les supports affilés, et ce sans aucune autre compensation que la dotation initialement prévue.

En participant, le gagnant s'engage à accepter l'ensemble des conditions écrites dans ce règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne remplisse pas l'ensemble des critères décrits dans ce règlement, le prix ne pourra lui être attribué.

Pour ces motifs, l'Organisateur se réserve le droit d'exiger au gagnant la copie d'une pièce d'identité avant d'expédier la dotation. Toute absence de présentation de ces justificatifs, de fausse identité ou adresse erronée entraînera immédiatement et irrévocablement l'élimination du participant et la demande de restitution ou de remboursement de la dotation qu'il aurait déjà reçu.

Article V: Envoi de la dotation

L'Organisateur ne peut être tenu responsable pour le transport des lots à une adresse erronée, due à la négligence du gagnant. Si, par inadvertance, les prix ne pouvaient être transportés au gagnant en raison d'un problème (déménagement du gagnant sans informer l'Organisateur, etc.), les prix reviendraient à l'Organisateur.

Les prix ne peuvent être échangés pour un autre objet, ou remboursés entièrement ou partiellement par de l'argent. Le prix ne peut être envoyé à une autre personne que le vainqueur lui-même.

Article VI: Remboursement des frais de participation

Le remboursement des frais de connexion liés à la participation au jeu peut être faite uniquement dans la limite de 2 minutes, sur la base des tarifs de France Telecom (0.16 euro/minute).

Les participants ne payant pas les frais de connexion (forfait illimité, ADSL...) ne pourront se voir remboursés.

Le remboursement peut être demandé par demande écrite adressée l'organisateur.

Les participants devront clairement mentionner leur nom et prénom, leur adresse complète et adresser leurs coordonnées bancaires ainsi qu'une copie d'une facture justificative des dates et heures de connexion correspondant à la participation au jeu.

Le remboursement de la demande de remboursement des frais de connexion peut être également demandé sur la base du tarif d'une lettre affranchie au tarif économique.

Article VII: Droit d'auteur littéraire et artistique

Conformément à la législation Française sur le droit d'auteur, la reproduction littéraire et artistique ou la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article VIII: Les données personnelles - Informatique et Libertés

Une fois les participants ayant pris part au jeu, ils doivent fournir quelques données personnelles (nom, prénom, adresse e-mail, la langue de préférence, pays). Ces données sont copiées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires pour le processus du jeu, la désignation des gagnants et le transport des prix. Ces données sont pour le bénéfice de l'Organisateur et peuvent être partagées avec les partenaires techniques et les partenaires responsables de l'envoi des prix.

Quand les participants s'enregistrent pour le jeu, les participants ont également confirmé leur abonnement aux bulletins d'information de l'Organisateur.

Les données recueillies peuvent ensuite être utilisées légalement.

Toutes les données personnelles recueillies dans le cadre de ce jeu sont traitées conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. En vertu de l'article 27 de la loi française de protection des données, tous les participants dans le jeu ainsi que leurs représentants légaux, s'ils sont mineurs, ont le droit d'accès et de rectification des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à Concorde Hotels & Resorts Le Village 5, 50 Place de l'Ellipse, CS 70050 - 92081 Paris La Defense Cedex, France.

Article IX: Remboursement des frais de participation

L'accès au site et la participation au jeu qui y est proposée sont entièrement libres et gratuits.

Les frais de connexion au site, exposés par le participant, lui seront donc remboursés à sa demande.

Cependant, étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technologie, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le cas échéant, pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que les frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, sur la base du tarif postal en vigueur (courrier lent), le participant doit donc adresser à la Société organisatrice une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants : l'indication de ses nom, prénom et adresse postale personnelle, étant précisé qu'un seul remboursement par participant est admis.

Article X: Dépôt légal

Le présent règlement est déposé www.depotjeux.com à Etude COHEN-SKALLI-HOBA 5 avenue Gabriel Péri BP 4293401 SAINT-OUEN CEDEX.

Une copie du règlement peut être adressée sans frais à toute personne faisant une demande écrite avant la fin du jeu.

Les demandes doivent être envoyées par la poste à l'adresse suivante:

Département Marketing - Concorde Hotels & Resorts Le Village 5, 50 Place de l'Ellipse, CS 70050 - 92081 Paris La Defense Cedex, France.

Une copie complète de ces règles est aussi disponible à la consultation sur la page du site <http://www.depotjeux.com>. Le timbre utilisé pour la demande écrite peut être remboursée sur demande.

Article XI: Les risques inhérents à l'utilisation d'Internet

Participer au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus informatiques circulant sur le réseau. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation des ordinateurs, accès Internet, lignes téléphoniques ou de toute autre connexion technique.

Rules for the game:

“Facebook contest”

Article I: Organization

Concorde Hotels & Resorts (Concorde Management Company) - Marketing Department - register as number RCS 493 203 897 and having its registered head offices at Le Village 5, 50 Place de l'Ellipse, CS 70050 - 92081 Paris La Defense Cedex, France, will

be running a free game with no purchase required, on the websites <http://www.facebook.com/concordehotels> and <http://www.facebook.com/hoteldulouvre>, from the 02/01/2012 to the 31/01/2012.

Article II: Access to the game

The game is only available at the following addresses:

<http://www.facebook.com/concordehotels>

<http://www.facebook.com/hoteldulouvre>

Article III: Conditions and terms

Conditions

The game is for all people over 18 years old.

Participation in this free game, which carries no obligation to buy, is open to any individual with an Internet connection and a valid email address (save for staff and representatives of the organizing company, its partners and sub contractors as well as their advisers and members of their families).

Participants who didn't give their full names, email address, language preference and originating country or who partially or wrongly gave them will be disqualified. So will be all the participants who refuse to have the necessary private information collected recorded and used by Concorde Hotels and Resorts.

The participation in the game implies the acceptance of the present rules. Any breaking the rules brings about the cancellation of the participation and of the chances to get a prize.

Terms

The user must go to the website <http://www.facebook.com/concordehotels> or <http://www.facebook.com/hoteldulouvre> and answer two multiple choice questions :

For January 2012:

Question 1: "What book did Sigmund Freud write during his stay in L'Hôtel du Louvre in the year 1910?"

Question 2: Which starred chef creates the signature menu of the Brasserie du Louvre?

Respond positively to the question "I read and agree with the terms of the competition"
Customers who have successfully completed the required fields will be automatically registered for participation in the game.

Designation of the winners

The winner will be determined by draw on the first of the month following the contest by an officer Depotjeux and results will be validated with a bailiff.

The Organizer will then contact the winner in order to send him his prize.

Article IV: Prizes

This game is endowed with the following prizes:

For January 2012: 2 nights in a deluxe room, two buffet breakfasts included per night, at the Hotel du Louvre, comprising a dinner for 2 at the Brasserie du Louvre including drinks, excluding transport and transfers on prior reservation with the hotel and subject to availability up to 31/12/12, outside of any congresses

The value of this prize is estimated at 1846 €.

The winners will receive an electronic gift certificate to use, depending on availability of the hotel at the time of reservation, before 31th December 2012.

Prizes may not be replaced by a cash payment or any other form of compensation and are non-transferrable. Prizes is not transferable neither, to anyone else than the winner himself.

If the winners have not replied within sixty (60) days of being informed of their win, they will be disqualified.

Winners will be named after checking their eligibility to win the prize.

From the mere fact of accepting the prize, the winner allows the organizer to use his name, and to mention his town and his area of residence in any promotional demonstration on the organizer's website and any site or affiliate support, without being able to ask for compensation other than the prize won.

Winners must comply with the regulations. If it turns out they do not meet the criteria of this regulation, their prize would not be awarded. Entrants authorize all checks on identity, age, postal address or their loyalty and sincerity of their participation. For this reason, the organizer reserves the right to request a copy of the identity card of the winner before sending the prize. Any misrepresentation, false identity or address will

result in the immediate elimination of the participant and the appropriate reimbursement of the prizes that have already been sent.

Article V: Transportation of the prizes

The organizer cannot be held responsible for the transportation of the prizes to an inaccurate address, due to the winner's negligence. If, unintentionally, the prizes could not be transported to their winners due to any problem (the winner moved without notifying, etc.), the prizes will indefinitely be the organizer's.

The prizes cannot be exchanged for another object, or for money of any kind. They cannot be entirely or partially repaid for. The participants are informed that the exchange or sale of the prize is prohibited. The prize is not transferable to anyone else than the winner himself.

Article VI: No purchase required

The refund for the connection fees linked to the participation in the game can be done only in the limit of two minutes on the base of France Telecom tariffs to this day (0.16 euro/minute).

Participants who don't pay the connection fees (illimites subscriptions, ADSL...) cannot be repaid. The refund can be asked by written request sent to the organizing company.

Participants must clearly write their first and last name, full address and send their bank account details and the photocopy of the appropriate bill with the dates and hours concerned underlined.

The refund for the repayment request can be obtained on the basis of the economical tariff for a letter.

Article VII: Literary and artistic copyright

In accordance with French legislation on literary and artistic copyright, reproduction or representation of all or part of the elements making up this game is strictly prohibited. The trade marks referred to are the registered trademarks of their respective owners.

Article VIII: Personal data

Once again, to take part in the game, the participants must give some personal data (first name, last name, email address, language preference, country where he leaves).. These data are copied and saved in a computer file and are necessary to the process of the game, the designation of the winners and the transportation of the prizes. These data are for the organizer's benefit and could be shared with technical partners and partners responsible for sending the prizes.

When he registers to the game, the participants also confirm their subscription to the organizer's newsletters. The data collected can then be used legally.

Any personal data gathered in the context of this game shall be processed in accordance with the "Loi Informatique et Libertés" [French Data Protection Act] of 6 January 1978. Under Article 27 of the French Data Protection Act, all participants in the game as well as their statutory representatives, if they are minors, have the right to access and correct data concerning them. Any application for access, correction or opposition shall be addressed to Concorde Hotels & Resorts.

Article IX: Disputes and liabilities

The access of the SITE and the participation to the game that is therein proposed are totally free.

Connexion costs to the SITE will be refunded to the participant at his/her request.

However, given the current status of service offers and technology, some Internet Access Providers will make it possible for Internet users to benefit from a free or an all-inclusive connexion. It is strictly specified that any access to the SITE carried out on a free or on an-inclusive basis (especially such as cable connexions, ADSL or specialized links) may not make it possible to allow any refunding, insofar as the subscription to Internet Access Providers services is contacted by the Internet user in this case for his/her Internet use in general – also because the fact that the participant must connect to the SITE and participate to the game should not impose any additional cost on him/her.

In this particular case, to get the refund of his/her connexion costs as well as his/her stamping costs on the in force costs (slow courier service), the participant must therefore send a written request to the Organizer – established on a free written paper. This must contain the following elements, such as his/her name, surname and personal mail address. One refund per participant will be granted.

Article X : Legal filing

These rules are deposited via www.depotjeux.com at Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP 4293401 SAINT-OUEN CEDEX. A copy of the rules shall be sent free of charge to any person making a written request for one prior to the closure of the game. Requests should be sent by post to the following address:

Concorde Hotels & Resorts (Concorde Management Company)- Marketing Department
- Le Village 5, 50 Place de l'Ellipse, CS 70050 - 92081 Paris La Défense Cedex,
France

A complete copy of the rules is also available to be consulted on the page of the Website <http://www.depotjeux.com>. The stamps used in the written request could be repaid if needed.

Article XI : Risks inherent in using the Internet

Entering the competition implies knowledge and acceptance of the characteristics and limits of the Internet, the lack of protection of certain data against potential diversion or piracy and the risk of contamination by any computer viruses circulating on the network. The organiser declines all liability in the event of incorrect use or incidents connected with the use of computers, Internet access, telephone lines or any other technical connections.